



COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 30 MARS 2026 À 11 H 00
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rémi Barbeau, maire
Pascal St-Onge, conseiller
Marie-Claude Poitras, conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Élisabeth Émond, directrice de cabinet, messieurs Simon Filiatrault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels et Simon Vincent, greffier adjoint

CE - 15099_26-03-30
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Rémi Barbeau, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 15100_26-03-30
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 15101_26-03-30
POINT 8.1

TRANSACTION ET QUITTANCE EMPLOYÉ AU DOSSIER #TQ-2026001

ATTENDU QU'une entente a été conclue entre la Ville et l'employé du dossier #TQ-2026001;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE les taxes et débours prévus à la somme indiquée au paragraphe 4 doivent être appliqués à la somme;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte la transaction et quittance intervenue entre la Ville de Saint-Jérôme et l'employé au dossier # TQ-2026001.

La Ville accepte le remboursement à appliquer selon les taxes et débours à la somme indiquée.

La Ville autorise le maire et la greffière à signer ladite transaction et quittance, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La Ville mandate Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l., pour représenter la Ville et finaliser la transaction et les modalités de fin d'emploi.

CE - 15102_26-03-30
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Rémi Barbeau
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le Président,

Le greffier adjoint par intérim,

Rémi Barbeau

Simon Vincent
Simon Vincent, avocat